

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Duplication du dispositif de la Cellule d'orientation et d'insertion professionnelle (COIP)

Projet NAJAH III

Projet de Formation et d'Insertion Professionnelle des jeunes à fort impact au Maroc

Maître d'ouvrage

Association l'Heure Joyeuse

[Référence de l'appel : AMI-NAJAH3-COIP-2026]

[Date de publication : 09/06/2026]

1. Préambule

L'association l'Heure Joyeuse est une association marocaine reconnue d'utilité publique, engagée depuis 1959 dans la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle, notamment des jeunes en situation de vulnérabilité.

À travers ses différents pôles (Éducation, Employabilité, Entrepreneuriat et Engagement citoyen), l'association développe des dispositifs innovants visant l'autonomisation socio-professionnelle des jeunes, notamment à travers la COIP (Cellule d'Orientation et d'Insertion Professionnelle).

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet de définir le contexte, les objectifs, les composantes du programme, les conditions de candidature, les critères d'éligibilité et les modalités de sélection des associations souhaitant bénéficier du programme de duplication du dispositif COIP.

2. Présentation de l'association l'Heure Joyeuse

L'Heure Joyeuse est une association créée en 1959, reconnue d'utilité publique et certifiée comme association responsable par Vigéo dès 2012. Depuis sa création, elle s'est engagée à être un outil au service de la jeunesse marocaine.

Reconnue active et impactante dès 1997 pour faciliter la scolarisation dans de bonnes conditions (distribution de cartables, opérations vélos, bus scolaires, construction et réhabilitation d'établissements), elle accompagne depuis les années 2000 les enfants et les jeunes en rupture scolaire, notamment via la Cellule d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (COIP) qui sensibilise, accueille, écoute et oriente les jeunes vers des sorties positives.

Aujourd'hui, l'Heure Joyeuse concentre son action sur les jeunes en grande vulnérabilité, et plus particulièrement les NEET (Not in Education, Employment or Training). Elle est présente sur 14 sites à Casablanca et structure son intervention autour de quatre pôles interconnectés :

- **Pôle Employabilité** : COIP et formation professionnelle, au service de l'insertion des jeunes NEET.
- **Pôle Entrepreneuriat** : accompagnement des porteurs de projet, de l'idéation (Project Lab) au financement (Project Up).
- **Pôle Éducation** : École de la deuxième chance – Nouvelle génération, pour la réinsertion scolaire et professionnelle.
- **Pôle Engagement citoyen** : renforcement associatif, sensibilisation aux ODD et plaidoyer.

3. Contexte du programme

Depuis plusieurs années, l'Association l'Heure Joyeuse développe, à travers sa Cellule d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (COIP), un dispositif structuré d'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité, notamment les jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training). Ce dispositif, fondé sur une approche globale intégrant la mobilisation, l'orientation, la formation, l'insertion professionnelle et le suivi post-insertion, a démontré son efficacité en matière d'amélioration de l'employabilité et d'accès à des opportunités d'insertion durables.

Fort des résultats obtenus et dans une logique de multiplication de son impact, l'Heure Joyeuse a engagé une première phase de duplication du dispositif COIP auprès de plusieurs associations partenaires de la région Casablanca-Settat, dans le cadre du projet NAJAH. Cette phase a permis à six associations de bénéficier d'un accompagnement technique comprenant des formations, des immersions, un appui à l'adaptation des outils et méthodes ainsi qu'un suivi personnalisé tenant compte des spécificités de chaque structure et de son public cible.

Les enseignements tirés de cette première expérience ont confirmé la pertinence du modèle de duplication ainsi que l'intérêt des associations locales pour le développement de dispositifs d'accompagnement des jeunes inspirés du modèle COIP. Ils ont également mis en évidence l'importance d'un accompagnement de proximité favorisant le transfert de compétences, l'échange de pratiques et la co-construction d'outils adaptés aux réalités territoriales.

Dans la continuité de cette dynamique, l'Association l'Heure Joyeuse souhaite étendre le dispositif à de nouvelles associations de la région Casablanca-Settat. À cet effet, le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à identifier et sélectionner des associations disposant du potentiel nécessaire pour accueillir, adapter et mettre en œuvre le dispositif COIP au sein de leurs structures. Les associations retenues bénéficieront d'un parcours d'accompagnement comprenant des formations théoriques et pratiques, des immersions, un appui technique à la mise en œuvre ainsi qu'un suivi régulier favorisant la pérennisation du dispositif et le renforcement de son impact au profit des jeunes accompagnés.

4. Objectifs et résultats attendus

4.1. Objectif général

Contribuer au renforcement de l'employabilité des jeunes en situation de vulnérabilité dans la région Casablanca-Settat à travers la duplication et l'appropriation du dispositif de la Cellule d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (COIP) par des associations de proximité.

4.2. Objectifs spécifiques

- Identifier et sélectionner des associations disposant des capacités organisationnelles, humaines et logistiques nécessaires pour porter le dispositif COIP au sein de leurs structures.

- Renforcer les capacités des équipes des associations bénéficiaires sur les différentes composantes du parcours COIP, notamment la mobilisation, l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, l'insertion professionnelle et le suivi des jeunes.
- Accompagner les associations bénéficiaires dans l'adaptation des outils, méthodes et processus de la COIP aux spécificités de leurs territoires et de leurs publics cibles.
- Favoriser les échanges de pratiques, la capitalisation des expériences et la mutualisation des outils entre les associations engagées dans la duplication du dispositif.
- Développer une dynamique régionale d'acteurs associatifs engagés dans l'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des jeunes NEET.

4.3. Résultats attendus

- Les nouvelles associations de la région Casablanca-Settat sont sélectionnées et intégrées dans le programme de duplication du dispositif COIP.
- Les équipes des associations bénéficiaires sont formées aux approches, outils et méthodologies de la COIP et disposent des compétences nécessaires pour mettre en œuvre le dispositif.
- Les associations partenaires bénéficient d'un accompagnement technique personnalisé comprenant des immersions, des visites de terrain et un suivi de proximité.
- Les outils et méthodes de la COIP sont adaptés aux contextes d'intervention et aux besoins spécifiques des jeunes accompagnés par chaque association.
- Un réseau d'échange et de partage d'expériences est consolidé entre les associations bénéficiaires, favorisant l'amélioration continue des pratiques.
- Les associations partenaires mettent en œuvre un dispositif COIP opérationnel permettant d'accompagner les jeunes vers des parcours d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle adaptés à leurs besoins.

5. Programme d'accompagnement proposé

Les associations sélectionnées dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt bénéficieront d'un programme d'accompagnement visant à faciliter l'appropriation et la mise en œuvre du dispositif de la Cellule d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (COIP) au sein de leurs structures.

Cet accompagnement reposera sur les composantes suivantes :

5.1. Formation au dispositif COIP

Les équipes des associations bénéficiaires participeront à une formation spécifique alliant théorie et pratique sur les différentes composantes du dispositif COIP, notamment :

- La mobilisation des jeunes ;
- L'accueil et l'orientation ;
- L'accompagnement socio-professionnel ;
- L'insertion professionnelle ;

- Le suivi des bénéficiaires ;
- Les outils et méthodes de gestion du dispositif.

5.2. Immersion et immersion inversée

Les associations retenues bénéficieront de périodes d'immersion leur permettant de découvrir le fonctionnement opérationnel de la COIP et de s'approprier les outils et pratiques développés par l'Association l'Heure Joyeuse. Ces immersions seront complétées par des immersions inversées réalisées directement au sein des associations bénéficiaires, au cours desquelles les équipes de la COIP se déplaceront dans leurs structures afin d'observer leur fonctionnement, analyser leurs spécificités organisationnelles et leurs publics, et accompagner de manière contextualisée l'adaptation des outils et méthodes de la COIP à leurs réalités de terrain.

5.3. Accompagnement personnalisé à la duplication

Les équipes de l'Heure Joyeuse assureront un accompagnement de proximité auprès des associations bénéficiaires afin d'adapter les outils, les méthodes et l'organisation du dispositif aux spécificités de chaque structure, de son territoire d'intervention et de son public cible.

5.4. Suivi de la mise en œuvre

Des visites de suivi et des séances d'échange seront organisées tout au long du programme afin d'accompagner les associations dans le déploiement progressif du dispositif et de répondre aux éventuelles difficultés rencontrées.

5.5. Échanges de pratiques et capitalisation

Les associations bénéficiaires participeront à des ateliers de partage d'expériences, de mutualisation des pratiques et de co-construction d'outils favorisant l'amélioration continue et le renforcement de l'impact du dispositif COIP au profit des jeunes accompagnés.

6. Zone et durée de mise en œuvre

Le dispositif de duplication de la COIP sera mis en œuvre dans la région du Grand Casablanca-Settat, zone d'intervention prioritaire du projet, en raison de la concentration des jeunes NEET et de la présence d'un tissu associatif actif et diversifié dans le champ de l'insertion des jeunes.

La durée de mise en œuvre du programme sera d'une année. Cette période permettra de couvrir l'ensemble des étapes du dispositif, depuis la sélection des associations jusqu'à leur appropriation progressive et effective du modèle COIP. Elle comprendra les phases de formation, d'immersions, y compris les immersions inversées, d'accompagnement sur site, ainsi que les sessions de suivi, de coordination et de partage d'expériences entre les structures bénéficiaires, en vue de garantir une mise en œuvre cohérente et durable du dispositif.

7. Conditions d'éligibilité des associations candidates

Les associations souhaitant candidater dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt doivent répondre aux conditions minimales suivantes, garantissant leur capacité à porter et à mettre en œuvre le dispositif de duplication de la COIP dans des conditions adéquates :

- Être légalement constitué ;
- Disposer d'une expérience dans l'accompagnement des jeunes ;
- Mettre à disposition un local adapté à la mise en œuvre des activités du dispositif ;
- Disposer de ressources humaines suffisantes ;
- Identifier et cibler un public composé de jeunes NEET.

8. Dossier de candidature

Les associations intéressées par le présent appel à manifestation d'intérêt sont invitées à soumettre un dossier de candidature complet permettant d'apprécier leur éligibilité, leur expérience ainsi que leur capacité à porter le dispositif de duplication de la COIP. Le dossier devra inclure les éléments suivants :

- Une lettre de motivation présentant l'intérêt de l'association pour le dispositif COIP, sa compréhension de l'approche proposée et sa volonté d'y adhérer ;
- Une présentation de l'association incluant son historique, ses missions, ses domaines d'intervention, ainsi que les publics cibles accompagnés ;
- Les documents administratifs de l'association, attestant de son existence légale et de sa conformité réglementaire (statuts, récépissé de création, etc.) ;
- Une note de description des expériences antérieures dans l'accompagnement des jeunes, notamment des jeunes NEET, en précisant les projets réalisés, les méthodologies utilisées et les résultats obtenus ;
- Tout document complémentaire jugé pertinent permettant de valoriser la capacité de l'association à mettre en œuvre le dispositif.

9. Modalités de soumission

Les candidatures et les demandes de renseignements seront adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :

- candidaturenajah3@heurejoyeuse.ma

En mettant en copie du mail les adresses suivantes :

- oumaima.rguibi@heurejoyeuse.ma
- marchli.mohamed@heurejoyeuse.ma

Date limite de soumission des offres : [30/06/2026] à 23h59 (heure du Maroc).

L'objet du courriel devra porter la mention : « AMI-NAJAH3-COIP-2026— [Nom du soumissionnaire] ».

Toute question relative à l'appel d'offres devra être adressée par écrit au plus tard 5 jours ouvrables avant la date limite de soumission. Les réponses seront communiquées à l'ensemble des candidats identifiés.